

## ASPECTS CIVILS DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

par Robin Hay

MAR 13 1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Quand on parle de maintien de la paix, on imagine généralement des soldats coiffés de casques bleus montant la garde le long d'une ligne où règne un cessez-le-feu fragile dans quelque région éloignée et déchirée par la guerre. Bien que cette image ne soit pas fautive, elle ne rend aucunement compte de la riche histoire de la participation des civils au maintien de la paix.

Si, dans le passé, on n'a guère eu recours aux civils pour les opérations de maintien de la paix, en 1989, ce sont eux qui ont pris la tête des opérations montées par l'ONU pour superviser l'accession de la Namibie à l'indépendance. Une opération du même genre est actuellement en cours au Sahara occidental et au Cambodge, et une autre est envisagée en Angola.

La place de plus en plus importante accordée aux civils, ou au personnel non militaire chargé du maintien de la paix, constitue une bonne raison d'examiner toute la gamme des aspects civils de cette fonction souvent méconnue : rôles administratifs traditionnellement joués par des civils pour faciliter de telles opérations, fonctions non militaires<sup>1</sup> et responsabilités dont s'acquittent les troupes de maintien de la paix dans le cadre de leur mandat, ou accessoirement, et utilisation directe de civils au titre du maintien de la paix.

### LES VOIES HIÉRARCHIQUES : GESTION ET SOUTIEN DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Bien que les premières opérations de maintien de la paix aient été montées spécialement pour réagir à une crise particulière, les Nations Unies ont depuis mis au point un modèle administratif pour la gestion de telles opérations. En dernière analyse, toutes les forces ou missions de maintien de la paix de l'ONU ont été placées sous la responsabilité d'un civil, le Secrétaire général des Nations Unies. Ce dernier, qui relève du Conseil de sécurité, est aidé dans l'orientation, la

gestion et l'exécution quotidienne des opérations de maintien de la paix par deux secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales qui, avec leur personnel, forment le Bureau des affaires politiques spéciales.<sup>2</sup> Ce bureau est chargé de superviser chaque opération.

Le Bureau des affaires politiques spéciales s'adresse à la Division des missions, au siège des Nations Unies, pour obtenir le personnel administratif et le personnel de soutien nécessaire au personnel administratif civil, ou secrétariat de la Force, qui est affecté à chaque opération. Avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, ces deux départements préparent le budget des opérations de maintien de la paix et le présentent aux comités budgétaires concernés de l'Assemblée générale. La Division des missions est également chargée du transport des troupes, des communications avec la Force, des réunions et des enquêtes sur le terrain, de la sécurité du personnel, de celle de la mission des Nations Unies et de la garde des documents d'archives.

Le Chef du Service administratif, le personnel du secrétariat de la Force de l'ONU et les militaires chargés de la logistique sont responsables de la logistique de l'opération, notamment de ses aspects financiers, de la fourniture des équipements et approvisionnements, des communications entre la mission et le siège des Nations Unies, des directives destinées au personnel et de la coordination des mouvements de troupes et de personnel dans la région sous mandat. Ils assurent également la liaison avec le gouvernement du pays d'accueil pour les questions de logistique et d'administration. Le cas échéant, la Force peut confier des tâches administratives à du personnel local.

Le commandement de la force de maintien de la paix sur le terrain est généralement confié au commandant de la force militaire qui a été nommé par le Secrétaire général. Ce commandant se fait aider par un personnel civil composé d'un conseiller politique et juridique et d'un agent de presse et d'information.